

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Quatre cent francs de Dix, batz pièce logement & Jardin

De la Caisse Communale

Observation

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le 21^{er} 9^{bre} dernier, d'une assemblée de la Bourgeoisie de Moudon, il fut résolu, par un vote unanime, de proposer à l'Assemblée de la Bourgeoisie de Moudon, de nommer un Regent latin, cette motion fut approuvée par la majorité des Bourgeois présents. Le citoyen Louis Brody, ayant représenté qu'on devoit attendre le plan d'Education pour l'Helvétie, dont l'Assemblée avoit obtenu le délai de quel que s. Mois, l'Assemblée voyant donc sa place perdue, fut recourue au Ministre des Arts & des Sciences se mettant sous sa protection, en demandant si ayant de servir son poste pendant 26 ans avec l'approbation de tous les Supérieurs, et étant fait ainsi que famille, un scrupuleux Devoir de vivre d'une manière irréprochable, il n'étoit pas en droit de demander une Indemnité pour le reste de ses jours âgé de 58 ans, âge trop avancé pour être repourvu ailleurs. Il se refusant pas à gagner sa pension par toutes les Leçons qui entreroient dans le nouveau plan d'Education dont il sera capable. La réponse du Ministre ayant été favorable à l'Instituteur. Il adressa au Conseil Municipal par un mémoire, dans lequel il expose

1°. Son déplacement de Moudon sa Commune 2°. Ses longs services, les actes obscurs de ses Devoirs & son zèle qui la toujours porté à aller au delà de ce qu'il devoit 3°. Son âge & la perte qu'il a faite de ses rentes de France provenant de son père, & d'un autre placé dans l'espérance de se faire un sort assuré pour ses vieux jours, en fin la très-fachuse & dispendieuse maladie de sa fille, il conclut par se mettre sous la sauvegarde de l'honneur & demander une honnête Indemnisation. Le Conseil Municipal lui déclara que si son ne devoit que de lui, il seroit assuré, mais qu'à présent, les assemblées de Bourgeoisie décidant de tout, dans la première qu'on auroit. Lecture seroit faite de son adresse et de la lettre du Ministre des arts & des sciences, ce qui n'a pas eu lieu des la date cy. Sic telum exmanet semper suspendum

Jean Jacques Marx & Ellenoux

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Rolle

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est une Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Rolle

d. District

de Rolle dont il est le chef-lieu

e. Canton

Du Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Les maisons de la Ville sont fort rassemblées et celles qui sont de son ressort ne s'étendent au plus loin que de 15. Minutes, comme on le verra ci-dessous.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Villages..... il n'y en a point

Hameaux ou fermes	Distances	minutes
Landecuse	15.
la Brique	15.
le Moulin d'essut	5.
la Grange dit la Bertholette	12.
le Prény	10.
le Petit Prény	10.
la Vallée Suisse	8.
le Pré de Post	10.
la Colline	8.
la Grange	8.
des 2. Tulliers	5.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'en vient point d'aucun de ces endroits

170

N. 85

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines inf. qu'à une lieue en circonférence?

Minutes

Alaman	60.
Bougy	50.
Perry	40.
Mont	20.
Tartegnin	30.
Gilly	40.
Bursins	60.
Dullit	60.
Bursinel	50.

NB. Cette distance est comptée depuis l'école d'Alaman. Les chiffres sont approximatifs.

7. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Minutes

De Alaman à Bougy	10.
De Bougy à Perry	10.
De Perry à Mont	20.
De Mont à Tartegnin	10.
De Tartegnin à Gilly	10.
De Gilly à Bursins	15.
De Bursins à Dullit	20.
De Dullit à Bursinel	10.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La Religion, la Lecture, l'écriture, l'Arithmétique simple et l'Orthographe, et la Musique sacrée avec ses parties.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Hiver } 2 heures le matin et 2 l'après midi.
Eté } 3 heures le matin ou environ et autant l'après midi, selon que les élèves le demandent.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Testament, le catéchisme, les Psaumes et Cantiques et un abrégé Orthographique.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Ils ont été établis par le Conseil et les Pasteurs. On a bien que la trop grande indifférence d'une partie des Pères peut le gêner.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Voyez l'article 6.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Jusqu'à présent ils ont été distribués par Volet, selon les connaissances qu'ils ont sur la Religion.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Conseil et les Pasteurs. D'après un examen sur tout ce qu'il doit enseigner.

b. D'où est-il?

De Genève

c. Son nom

Gaspard Francon

(3)

d. Son âge.

32 ans et 3 mois

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Deux.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Deux ans et quatre mois.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à Genève. Il s'occupait à enseigner l'écriture et l'arithmétique pendant les momens que lui laissoit son état de graveur.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

La lecture à l'Eglise le Dimanche, et le Chant des Psaumes; de même que le Mari et le Vendredi de chaque semaine; les quels jours il est aussi tenu de faire la Prière en cas d'absence de l'un des Pasteurs.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Hiver } 50. garçons.
Eté }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y en a point.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Elle n'en possède point.

b. Quelle en est la valeur?

Rien.

c. Source des revenus.

De la Commune et de l'Hôpital conjointement.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non a dit qu'il n'y en a point.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Non ne paye rien.

15°. Bâtiment de l'école.

Il y en a un.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est vieux.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y en a qu'une un peu petite pour le nombre d'enfans, et humide dans les tems de pluie. Elle est dans la maison communale.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Non.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le Conseil Municipal.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

600. et 20. pour le chauffage des enfants

A. En argent, bled, vin, ou bois?

en argent et foin.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Voyez lettre C. article 13.

On ignore

La moitié soit 300. et l'autre moitié de l'Hôpital
la moitié soit 10. pour chauffage, et l'autre moitié de l'Hôpital

Il n'y en a point.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Rolle le 25 Mars. 1799.

Gaspard Francon

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Rolle

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est une Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De Rolle

d. District

De Rolle, il en est le Chef-lieu

e. Canton

Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Dans la Ville les maisons sont rapprochées, et celles qui sont de son ressort, ne sont pas éloignées plus d'un quart d'heure.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a point de Villages

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Hameaux et fermes...	Distance de minutes
Porterand	15
la Bigaite	15
le Moulin d'ellus	3
la Berthollette	10
le grand Poley	10
le petit Poley	8
la Meule Suisse	10
le Prie de Vert	10
la Solitude	8
la Grange	5
les 2 Suisses	5

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

172

86

II

III

1 fille venant à l'école

2 filles venant à l'école